



OFFRE D'EMPLOI

201803-08

POSTES SALARIÉS TEMPORAIRES (2 POSTES À COMBLER)
SERVICE COMMUNICATIONS, LOISIRS, ÉVÉNEMENTS ET CULTURE

TITRE DE LA FONCTION : **PRÉPOSÉ AU DÉBARCADÈRE**

DESCRIPTION : Relevant de la directrice Communications, loisirs, événements et culture, le titulaire voit à l'application de la réglementation en lien avec l'accès au débarcadère et exécute toutes tâches connexes d'entretien des lieux.

À titre informatif seulement, les tâches mentionnées reflètent les principaux éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes, elles peuvent être décrites comme suit :

1. Accueille les plaisanciers et propriétaires d'embarcations ou leurs représentants, les renseigne sur les dispositions de la réglementation inhérente à l'accès au lac, aux conditions d'embarquement et de stationnement.
2. S'assure que les embarcations à moteur possèdent la vignette d'accès et répondent aux autres exigences de la réglementation en vigueur.
3. Tient à jour un registre des entrées et sorties.
4. Effectue l'installation, l'entretien et le remisage des équipements de loisirs au débarcadère et /ou de toutes les autres activités de loisirs.
5. Voit à l'entretien du quai, du pavillon Violette-Gauthier, de la clôture et de tous les autres bâtiments et terrains municipaux.
6. Peut être appelé à conduire des véhicules légers.
7. Effectue toutes autres tâches connexes que peut lui confier son supérieur.

EXIGENCES :

Excellente forme physique, capacité à travailler à l'extérieur, horaire variable, bilinguisme requis (français, anglais), habileté à dialoguer et à négocier avec le public, capacité de travailler en équipe, entregent, personnalité agréable, permis de conduire classe 5, fiable, responsable et ayant le sens de l'organisation.

TRAITEMENT : Selon l'échelon salarial et classification à la convention collective actuellement en vigueur (Entre 16,88 \$ et 17,05 \$), selon l'échelon applicable

HEURES DE TRAVAIL : Selon un horaire variable semaine et fin de semaine
Du début mai à la mi-juin (+/- 6 semaines) : 32,5 h par semaine
De la mi-juin au début septembre (+/- 11 semaines) : 37,5 h par semaine
Du début septembre au début octobre (+/- 5 semaines) : 32,5 h par semaine

LIEU DE TRAVAIL Principalement au Pavillon Violette-Gauthier, 70 chemin Masson

DURÉE DE L'EMPLOI Temporaire - Début mai au début octobre 2018, selon les besoins du service et n'excédant pas 149 jours de travail.

Les personnes intéressées doivent faire part de leur candidature au plus tard **le 27 avril 2018** à l'attention de :

Madame Stéphanie Croteau
Directrice communications, loisirs, événements et culture
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Poste # 201803-09
88, chemin Masson
Lac Masson (Québec) J0T 1L0
Courriel : commloisirs@lacmasson.com